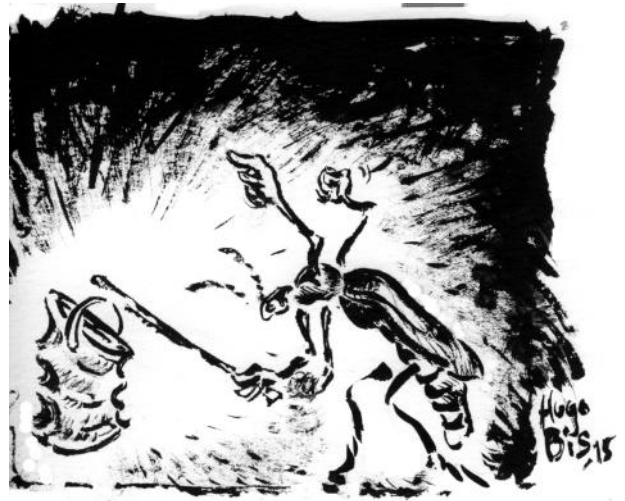


LA LUCIOLE

LE JOURNAL
INTERPROFESSIONNEL DE
L'UNION SYNDICALE
SOLIDAIRES 83



N ° 7 - Avril & mai 2016

49.3 : température de fusion du Code du travail !!!

Edito

Des millions de manifestant-es, de grévistes, de pétitionnaires, des occupations et des blocages, des nuits debout dans 200 villes en France, un projet de loi travail massivement rejeté dans la population. Et le gouvernement, après la Loi Macron, refait le coup du 49.3, comme avait voulu le faire Myriam El Khomri à la présentation de la première version du texte.

Le texte est toujours inacceptable, s'il est adopté :

- il facilitera les licenciements,
- par la primauté de l'accord d'entreprise (inversion de la hiérarchie des normes), il enlèvera la protection de la loi pour les salarié-es les plus exposées,
- il permettra de faire travailler plus en gagnant moins par la baisse du salaire horaire.

Le gouvernement a distribué quelques mesures qui ne changent rien à ce qui constitue le coeur du projet et qui aura des effets durables.

Des réformes du même type produisent aujourd'hui dans plusieurs pays européens des effets similaires : baisse des salaires, moins de salarié-es protégé-es par des conventions collectives...

Nous ne voulons pas de la loi travail et exigeons toujours le retrait de ce projet. Nous voulons un débat démocratique sur le travail comme tous ceux et celles qui en discutent depuis maintenant des semaines dans les entreprises, les services publics et sur les places.

Le 49.3 est un acte anti-démocratique qui fera une fois de plus le jeu des forces autoritaires et d'extrême droite dans notre pays. Plus que jamais, face à ce coup de force, organiser la riposte, en bloquant l'économie, par la grève, massive et reconductible, est une nécessité.

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL



Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent, 83000 Toulon

Téléphone : 04 94 21 81 89

Fax : 04 22 14 08 43

Mél : contact@solidaires83.org

Site internet : www.solidaires83.org 

Retrouvez Solidaires Var sur Facebook: <https://www.facebook.com/SolidairesVar> 

(CON)FUSION

Lu dans le Progrès social: il y a des choses qu'on a parfois du mal à expliquer et qui témoignent d'une confusion, voire d'une schizophrénie qui a gagné l'opinion publique. Ou plutôt, devrait-on dire, une petite partie de cette opinion : en l'occurrence, 1017 personnes majeures ayant été sollicitées pour répondre aux questions - lesquelles, ce n'est pas précisé - d'un sondage commandé par le journal Les Echos et Radio Classique à l'institut de sondage Odoxa-FTI Consulting.

Du sondage en question, il ressort que 87% "des français" jugent mauvaise la politique économique du gouvernement, 58 % la trouvant par ailleurs trop orientée en faveur des chefs d'entreprises. Mais le plus étonnant vient ensuite : la même enquête révèle en effet que la personnalité politique la plus séduisante est... Emmanuel Macron. Donc, si l'on résume, une large majorité des sondés expriment un violent rejet de la politique menée depuis quatre ans par le gouvernement, tout en déclarant sa flamme à celui qui en est le principal instigateur... Emmanuel Macron, profil typique de "l'homme de réseau" qui fait des allers-retours entre la sphère financière et l'exécutif, a été secrétaire général adjoint de la présidence de la République dès le mois de mai 2012 et l'un des principaux conseillers de Hollande dès avant cette date ; c'est par exemple lui qui, en même temps que le candidat "socialiste" déclarait publiquement "la guerre à la finance", cavalait à la City pour dire à ses copains banquiers de ne pas trop s'effrayer de ces annonces purement électorales ; il a enfin donné son nom à une loi qui déjà en 2014, facilitait les licenciements en période de chômage de masse. Et ce n'est là qu'un aperçu de ses nombreuses aptitudes.

Même si ce n'est qu'un petit sondage, d'autres faits actuels témoignent de cette désorientation et font irrémédiablement penser au fameux "syndrome de Stockholm", que le psychanalyste Sandor Ferenczi décrivait dans un de ses ouvrages comme "une identification à l'agresseur" et une "modalité psychique d'adaptation à toutes sortes de situations traumatiques".

Sommaire:

49.3 : température de fusion du Code du travail !!!	p 1
(con)fusion	p 2
(con)fusion (suite)	p 3
Le coût du travail trop cher? De qui se moque-t-on?	p 4
Conseillers du salarié de Solidaires Var	p 6
Le chaos capitaliste	p 6



NOUS NE NÉGOCIERONS PAS LE POIDS DE NOS CHÂÎNES !

NI AMENDABLE, NI NEGOCIABLE

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

Solidaires
Union
Syndicale
VAR

(CON)FUSION SUITE

Emmanuel MACRON est-il de gauche ? De droite ? En tout cas, si on le cherche, on sait où le trouver !

Lu dans Mediapart du 7 avril 2016:

« Emmanuel Macron a fait une cachotterie en annonçant la création de son mouvement « En marche ». Il a omis de préciser que l'adresse légale de son association était le domicile privé du directeur de l'un des principaux clubs patronaux (voir, ci-après). Le président du Medef, Pierre Gattaz, juge l'initiative « rafraichissante ».

Pour mémoire, l'Institut Montaigne est l'un des « think tanks » réactionnaires du patronat qui pèse le plus sur la vie publique. C'est lui par exemple qui a inventé ce « choc de compétitivité » que Nicolas Sarkozy avait repris à son compte, et que François Hollande avait dénoncé lors de la campagne présidentielle, avant de retourner sa veste, et d'en faire l'axe majeur de sa politique économique.

Pour en finir avec la confusion, une devinette, **qui a déclaré : "L'ordre des choses ne tient pas si cet ordre est injuste"?**

Emmanuel Macron, bien sûr. Comme Solidaires Var n'est pas sectaire, nous partageons absolument cette idée. Solidaires lutte contre les 1% les plus riches qui spolient le fruit du travail des salarié-E-s. Allez, Manu, viens tracter avec nous, viens te battre contre l'injustice de ce monde pourtant mis en place par tes amis. Viens dans les manifs pour lutter contre ceux qui nous imposent leur choix afin de maintenir cet ordre des choses en l'état et dont toute l'action consiste à prendre à ceux qui n'ont quasiment rien ou peu pour le donner à des privilégiés. Allons coller ensemble nos affiches "les capitalistes nous coûtent cher". Manu? Manu? Ah non, on n'a pas bien compris? Tant pis.




Retourne garder ton monde et celui de tes copains! Solidaires Var retourne, lui, dans la rue pour construire le monde de demain, celui du partage et du progrès social. Ah oui, Manu avant de nous quitter, rappelle-toi: " L'ordre des choses ne tient pas si cet ordre est injuste" . Manu, ton monde vacille... On est d'accord.

Le coût du travail, trop cher? De qui se moque-t-on?

Embaucher mais vous n'imaginez pas, ma pauvre Ginette. avec les charges et tout ça! Non, j'vous parle même pas de ce code du Travail... Tel est le discours ressassé à longueur de temps dans l'ensemble des médias et repris par nos très chers spécialiste économiques.

La réalité est différente. en voici un exemple vérifiable.

Si vous en avez assez de payer encore plus d'impôts, de taxes, de cotisations avec en contrepartie encore moins de services publics, moins de revenus de substitution, de pension de retraites, lisez la suite. vous allez comprendre que tout ça n'est pas perdu pour tout le monde.

Il existe un dispositif qui s'appelle la "prime embauche PME". Avant d'être accusé de véhiculer des idées mensongères, vous pourrez trouver la confirmation ici. 

A partir du 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016, les embauches réalisées par les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4 000 € au total.

Pour quelles entreprises ?

« Embauche PME » s'adresse aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 personnes qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic, quels que soient leurs statuts (SA, associations, groupements d'employeurs...).

Pour quel type de recrutement ?

Le bénéfice de l'aide financière est réservé à l'embauche d'un salarié en :

- CDI,
- CDD de 6 mois et plus,
- transformation d'un CDD en CDI,
- contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.

Quel est le montant de la prime ?

La prime est versée à l'échéance de chaque période trimestrielle, à raison de 500 € par trimestre.

Pour les contrats qui durent au moins deux ans, l'aide financière atteindra donc 4 000 €.

Evidemment, cette prime peut se cumuler avec d'autres.

Attention, la page suivante contient un exemple simple. Cet exposé peut entraîner un comportement surprenant de votre part lors de votre prochaine discussion avec votre Patron.

JULIE D., CHEF D'ENTREPRISE,
EMBAUCHE PIERRE M.
EN CDD DE 12 MOIS, AU SMIC.

Pierre reçoit



1466 €/mois
salaire brut

Julie verse



601 €/mois
cotisations
patronales
DROIT COMMUN

Aides existantes

– **440 €/mois**
RÉDUCTION BAS SALAIRES ET PACTE
– **88 €/mois** CICE

+ **Embauche PME**

– **166 €/mois**
versement trimestriel
EMBAUCHE PME = 2 000 € SUR 12 MOIS

Total des aides = 694 €
**= 100% de cotisations
remboursées**

DEPUIS LE 18 JANVIER 2016,
UNE EMBAUCHE AU SMIC
= 100% DE COTISATIONS
PATRONALES REMBOURSÉES

EXPLICATIONS:

Julie est étranglée financièrement à cause du versement spoliatoire de cotisations patronales pour un montant de 601 €. Pendant ce temps, Pierre vit grassement de son salaire au SMIC net de moins de 1150 €.

Grâce au pacte de responsabilité et au CICE notamment, la ponction confiscatoire réalisée sur les bénéfices de Julie est fort justement atténuée de 528 € par mois.

Ces dispositifs étaient déjà assez arrangeants pour le patronat. *Mais non, moi j'embauche pas plus si on m'aide pas encore un peu,* dit Julie. *C'est pas facile d'embaucher.*

Pas de problèmes, Julie. Ce gouvernement est là pour toi. Je t'enlève encore 166 € de charges par mois.

Le final est encore plus croustillant. 100 % de cotisations remboursées selon le gouvernement. Pas mal. Mais non, il y a une erreur, ils ont calculé avec la méthode utilisée pour compter les manifestants ! 694 € reçus pour 601 € versés, soit 115 %.

Ouais, j'ai bien envie d'embaucher quelqu'un en plus mais les salariés bénéficient de droits encore trop importants. Dézinguez-moi ce code du travail, s'emporte Julie.

Allo, Myriam. C'est Manu. Tu peux t'occuper du code du Travail...

Conseillers du salarié de Solidaires Var

Depuis le 1er avril 2016, Solidaires Var bénéficie de la nomination de 6 Conseillers du Salarié.

Les conseillers du salarié de Solidaires Var sont des bénévoles qui assistent les salariés dans les entreprises (et associations) dépourvues de représentants du personnel :

1. lors de l'entretien préalable à un éventuel licenciement
2. lors d'une rupture conventionnelle.

Chaque salarié convoqué peut se faire assister par un conseiller de son choix extérieur à l'entreprise, inscrit sur une liste dressée par arrêté préfectoral. Ce conseiller extérieur bénéficie d'une totale indépendance vis-à-vis de l'entreprise.

Nota : il est également possible de se faire assister par une personne choisie dans le personnel de l'entreprise.

L'employeur ne peut s'opposer à la présence du conseiller extérieur sous peine de procédure irrégulière, d'amende voire d'emprisonnement (art L1238.1 du Code du travail).

Les conseillers du salarié Solidaires sont choisis pour leur expérience des relations professionnelles et leur connaissance en droit du travail.

Le Chaos Capitaliste

Il y a deux causes essentielles à ce chaos. Le capitalisme reste plombé par les dettes accumulées avant la crise parce que les remettre en cause, ce serait s'attaquer au privilège de la petite couche sociale (les 1%) qui s'en sert pour capter la richesse produite. Plus fondamentalement, les gains de productivité s'épuisent ainsi que les occasions d'investissements rentables. Dans ces conditions, la seule issue est la fuite en avant. La finance n'a pas été dégonflée et il faut juste aller à la source de la création des richesses pour s'attaquer toujours plus « au coût du travail ». De là provient l'instabilité de l'économie mondiale, tiraillée par la lutte concurrentielle de tous contre tous. De là aussi, **ces « réformes » folles furieuses qui obéissent scrupuleusement aux commandements du catéchisme néo-libéral : le coût du travail, tu dévalueras ; le salaire minimum, tu réduiras ; le marché du travail tu flexibiliseras ; les indemnités de chômage, tu baisseras ; les retraites, tu diminueras ; les dépenses de santé, tu raboteras.**

Face à cette débâcle, il n'y a que les luttes sociales qui puissent rappeler les dominants à la raison. Et le mouvement naissant contre la « loi du travail » a mille fois raison. La prétention de ce projet de vouloir créer des emplois en facilitant les licenciements est en soi une insulte à la raison et au bon sens. Et, comme son véritable objectif est de dévaluer le travail, il suffit pour s'y opposer d'invoquer la décence commune (common decence) chère au romancier George Orwell.

RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL



Union
syndicale
Solidaires

